



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LOUISEVILLE

---

**RÈGLEMENT N° 620**

---

**Règlement amendant le règlement  
numéro 182 bruit, alarmes et  
nuisances**

---

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Louiseville, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi 11 octobre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. André Lamy	siège n° -1-
M. Jean-Pierre Gélinas	siège n° -2-
M. Charles Fréchette	siège n° -3-
M <sup>me</sup> Françoise Hogue Plante	siège n° -4-
M. Gilles A. Lessard	siège n° -5-
M <sup>me</sup> Murielle Bergeron Milette	siège n° -6-

Formant quorum sous la présidence de son Honneur monsieur le maire, Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : Alain Haley, directeur général et greffier adjoint  
Maude-Andrée Pelletier, greffière

---

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus à la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'article 13.1 est ajouté au règlement numéro 182, à savoir :

« **ARTICLE 13.1 : ENTRETIEN EMPRISE MUNICIPALE** »

Dans tous les cas l'expression « immeuble » utilisée aux paragraphes 12 et 13 inclut la partie de l'emprise municipale contigüe au terrain du propriétaire, locataire ou de l'occupant et située entre la limite de propriété avant dudit terrain

et la voie publique, soit jusqu'à l'accotement ou la bordure de rue en béton ou le trottoir. »

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LOUISEVILLE  
CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2016

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE